

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2025

191x25

PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES MISE A JOUR DE LA LISTE DES UTILISATEURS EXONÉRÉS

Par délibération n°138x16 en date du 30 juin 2016, la Commune a fixé à 69€ (pour les associations utilisatrices des locaux moins de 10 heures par semaine) ou 114€ (pour les associations utilisatrices des locaux plus de 10 heures par semaine) la participation des clubs ou associations à but non lucratif, utilisateurs d'équipements municipaux. Les tarifs restent inchangés. Pour rappel, il a été proposé d'exonérer de la redevance, les associations ou organismes ayant une vocation caritative, 3^{ème} Age, devoir de mémoire et mission de Service Public par délibérations 252x22 du 12 décembre 2022 et 242x23 du 14 décembre 2023. En raison de l'évolution des activités sur la commune et de l'évolution des structures qui les portent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réactualiser la liste des associations ou organismes bénéficiant d'une gratuité comme suit :

Associations ou organismes gérés par le Pôle Cohésion Sociale :

- | | |
|---------------------------|---|
| • ADDAP 13 | • APERS |
| • FNACA | • EPE (École des Parents et des Éducateurs) |
| • Souvenir Français | • CMP (Centre Médico Psychologique) |
| • Entraide Solidarité 13 | • La clef des Ages |
| • Secours Catholique | • Pour le Don de Sang Bénévole |
| • Conciliateur de justice | • ASMAT Point Accueil |
| • SPIP | • Relais Petite Enfance (RPE) Léo Lagrange Petite Enfance |
| • CDAD | • LAEP - Maison Câlin – Parents Enfants Méditerranée |

Associations gérées par le service des Sports :

- Amicale des Pompiers
- Les Ailes d'Eurocopter
- MISS 13 - Maison Intercommunale Sport Santé 13

Associations gérées par le service Culture :

- FCPE Monod
- ASIB PM

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire en date de 16 septembre 2025,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

– ADOPTE la liste actualisée ci-dessus des associations ou organismes bénéficiant d'une gratuité,

– EXONÈRE de la redevance, les associations ou organismes listés ci-dessus,

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL